

Revue européenne
des sciences sociales

European Journal of Social Sciences

Revue européenne des sciences sociales

European Journal of Social Sciences

XLVI-141 | 2008

Processus d'évaluation des sciences sociales :
acteurs et valeurs

Expertise et évaluation : une révision des rôles

Pierre Livet



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ress/147>

DOI : 10.4000/ress.147

ISSN : 1663-4446

Éditeur

Librairie Droz

Édition imprimée

Date de publication : 1 mai 2008

Pagination : 29-35

ISBN : 978-2-600-01220-1

ISSN : 0048-8046

Référence électronique

Pierre Livet, « Expertise et évaluation : une révision des rôles », *Revue européenne des sciences sociales* [En ligne], XLVI-141 | 2008, mis en ligne le 01 mai 2011, consulté le 20 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ress/147> ; DOI : 10.4000/ress.147

Pierre LIVET

EXPERTISE ET ÉVALUATION : UNE RÉVISION DES RÔLES

Nous sommes passés d'un monde où il fallait faire reconnaître la valeur de son œuvre ou de ses actions à un monde où il faut accumuler les évaluations des recherches intellectuelles, ces évaluations conditionnant la possibilité de poursuivre ces recherches dès lors qu'elles requièrent des frais importants.

Ce renversement n'est pas complet tant que pour devenir un des experts qui évaluent, il faut d'abord que la valeur de votre travail ait été reconnue. Mais on voit apparaître des experts en évaluation dont l'évaluation est censée être le principal savoir-faire, alors que la valeur de leur recherche n'a justement pas été reconnue. Et même quand les experts sont reconnus, le processus peut facilement devenir pervers. Cela ne veut pas dire que les processus utilisés pour faire reconnaître la valeur d'une activité n'avaient pas non plus leurs perversités. Pour mieux s'y retrouver, il faut revenir à l'analyse des processus par lesquels on peut faire reconnaître la valeur d'une recherche ou d'une activité.

1. DUALITÉ DES VALEURS ET DES INTÉRÊTS

Comme Descombes l'avait bien noté dans son article en l'honneur de Dumont¹, la notion de valeur n'a de sens que relativement à d'autres valeurs, et ces valeurs tentent de s'ordonner dans une hiérarchie. Dans cette hiérarchie, tout est valeur, les rapports sont entre valeurs supérieures et inférieures, et la valeur la plus inférieure est encore une valeur. Un problème (que n'aborde pas Descombes) est propre à une société que Dumont dit individualiste, et c'est le suivant : si ma valeur est la valeur la plus mal placée, tout en bas de la hiérarchie, la valeur infime, alors je ne peux pas espérer de reconnaissance relative, sinon d'avoir le statut le moins valorisé. Si je n'ai aucun moyen de changer de valeur (comme dans une société de caste), je n'en porte pas la responsabilité. Mais si j'ai les moyens de choisir et de démontrer d'autres valeurs supérieures, le fait d'en rester à cette valeur infime me dévalorise aussi. Dans une société individualiste, c'est-à-dire simplement ici une société où les individus peuvent avoir quelque liberté de mutation sociale – même si elle est limitée, et sans remettre en question le fait qu'ils soient immergés de manière holiste dans une société et imprégnés par sa culture – nous sommes contraints, pour avoir un statut social qui nous valorise à nos

¹ Paru d'abord dans *Esprit* en juin 1999 et repris dans *Le raisonnement de l'ours*, Seuil, La couleur des idées, 2007. Voir pp. 242-243.

propres yeux, de monter en valeur, de gagner un ou deux degrés dans l'échelle de notre hiérarchie de valeurs.

Dans nos sociétés, pour faire reconnaître notre statut social, notre valeur, nous devons donc montrer que nous sommes montés en valeur. Ce dispositif se serait heurté à un paradoxe si ne s'était pas mise en place une autre notion que celle de valeur. Le paradoxe, c'est que puisque tout le monde monte en valeur, les valeurs qui étaient juste au-dessus des valeurs infimes, lesquelles sont abandonnées ou réservées aux a-sociaux, deviennent à leur tour les valeurs infimes, et que la société toute entière semble ne jamais pouvoir assurer une reconnaissance en valeur qui puisse être relativement stable. Il faut toujours monter pour simplement rester sur place dans la hiérarchie.

La solution, c'est de donner pour référent péjoratif à la montée en valeur autre chose qu'une valeur, ou une valeur zéro, et c'est ce que l'on nomme les intérêts. En fait, comme l'idéologie d'une société individualiste implique qu'il n'existe pas qu'une seule hiérarchie des valeurs, ce que les uns nomment intérêts, d'autres peuvent le nommer valeur. Comment alors différencier un intérêt d'une valeur ?

Prenons un exemple où l'on voit émerger cette différence. Un chercheur qui dirigeait un important contrat de recherche s'est trouvé à la fin de l'année avec quelques reliquats. Il avait proposé à ses étudiants doctorants de travailler avec lui dans un séminaire, qui ne servait pas directement à rédiger les rapports de conclusion du contrat, mais plutôt à tester les versions successives de ce rapport par des discussions et des objections. Les étudiants n'étaient pas prévus comme chercheurs et bénéficiaires du contrat, mais ils avaient par ce biais participé à cette recherche. Restait à savoir comment répartir ces subsides. Notre chercheur propose à ses étudiants de décider eux-mêmes du principe de répartition. Certains commencent par dire qu'il faut répartir de manière égale. Mais d'autres objectent alors que certains – et ils désignent d'autres personnes qu'eux-mêmes – ont plus travaillé que les autres. D'autres encore rappellent qu'ils ont du mal à assurer leur logement et leur subsistance, alors que leurs camarades sont nourris et logés par leurs parents. Parce que cette dernière revendication est avancée par ceux-là mêmes qui profiteraient de sa satisfaction, et parce qu'elle implique une distribution inégale en leur faveur, elle apparaît pour l'instant comme inspirée par un intérêt. Par contraste, le temps et l'intensité du travail apparaissent comme des valeurs et non des intérêts, parce qu'ils sont mis en avant par des personnes qui ne profiteraient pas personnellement d'une distribution faite selon ces estimations. Mais d'autres, qui sont et nourris et logés sans difficulté, peuvent objecter que la satisfaction des besoins de base doit être assurée en priorité. Comme alors une distribution en fonction de ces besoins présente bien une hétérogénéité, mais qui n'est pas en faveur de ceux qui la défendent, elle n'apparaît plus comme intéressée, alors que si ce sont ceux qui ont le plus travaillé (en temps) qui réclament la plus grosse part pour eux, ils semblent défendre leurs intérêts. Il en serait ainsi même de la distribution égalitaire, qui semble devoir défendre seulement une valeur, si ce sont ceux qui n'ont pas de besoins de base à satisfaire, et qui n'ont pas davantage travaillé qui demandaient une répartition égalitaire.

Le contenu de ce que nous nommons valeur et de ce que nous nommons intérêts peut donc varier selon la dynamique des discussions. Rien n'est donc en soi un intérêt ou une valeur. Mais nous disposons dans ces variations mêmes de critères pour distinguer les valeurs et les intérêts. Un intérêt porte sur des consé-

quences pour l'individu qui lui sont propres, au sens où il peut se les approprier, et qui sont satisfaites de manière concurrentielle : si je subis plus de conséquences que les autres, alors les autres en ont moins (en revanche, il est possible que chacun en ait autant que l'autre). On peut ajouter qu'une propriété des valeurs, qui est nécessaire mais qui n'est pas suffisante, c'est que les états ou activités qui les satisfont puissent être partagés avec d'autres, sans que cela diminue la satisfaction de la valeur. Cette propriété n'est pas suffisante, puisque des intérêts aussi peuvent être satisfaits collectivement, comme dans les situations dites d'externalités positives : je partage les bienfaits d'un réseau routier d'un pays avec les habitants qui ont contribué à financer ce réseau, alors que je viens d'un autre pays. Mais ce partage, dans le cas des intérêts, reste concurrentiel, puisqu'en utilisant leur réseau sans payer, je fais des économies d'entretien de mon véhicule, économies qu'ils ne peuvent faire quand ils utilisent le réseau dégradé de mon propre pays.

2. FAIRE RECONNAÎTRE SA VALEUR

A ces propriétés qui s'appliquent au mode de distribution des conséquences ou états propres aux intérêts ou aux valeurs, il faut ajouter les traits qui sont propres aux modes de *reconnaissance* des intérêts et des valeurs. Certaines propriétés du mode de distribution s'inversent quand on passe au mode de reconnaissance. Nous avons dit que les valeurs se distribuaient de manière partagée, davantage que les intérêts. Mais quand il s'agit de reconnaissance, je peux partager avec les autres la reconnaissance d'intérêts qui sont les mêmes pour chacun de nous. On va d'autant plus facilement reconnaître que telle conséquence ou résultat est mon intérêt que davantage de personnes vont aussi émettre la même requête. En revanche, pour faire reconnaître la valeur d'une de mes activités, il faut qu'elle présente un différentiel par rapport aux activités des autres. La reconnaissance de la valeur d'une activité implique donc d'une part que l'état ou le résultat qualifié par cette valeur soit partageable, et d'autre part que cette activité se différencie de manière évidente d'autres activités. Le conflit apparent entre ces deux propriétés se résout rapidement, en instaurant le différentiel non pas au sein de la valeur qu'il s'agit de faire reconnaître, mais entre l'activité porteuse de valeur et d'autres activités que l'on peut désigner comme porteuses d'intérêts. Plus précisément, l'activité sera reconnue comme porteuse de valeur si d'une part elle peut partager cette valeur avec d'autres, de manière non concurrentielle, et si d'autre part elle implique des sacrifices concernant des satisfactions qui apparaissent comme relevant d'intérêts, parce que relativement à la valeur elles ressortent d'un régime d'appropriation concurrentielle. Dans notre exemple, c'est pour ceux qui ont davantage travaillé que les autres, ou qui ont des besoins de base moins satisfaits, que la revendication d'égalité apparaît comme une valeur, puisqu'ils sacrifient ainsi leurs intérêts. C'est pour ceux qui ont davantage travaillé et qui sacrifient la revendication fondée sur le travail que la satisfaction prioritaire des besoins de base apparaît comme valeur, et pour ceux qui ont des besoins de base plus urgents et qui sacrifient la priorité de ces besoins qu'une récompense en fonction du seul travail accompli apparaît comme une valeur, par contraste chaque fois avec ce qui apparaît comme l'intérêt que l'on sacrifie.

Dans une discussion comme celle de nos étudiants, la décision finale sur le principe de répartition peut se focaliser sur une valeur (l'égalité, le travail, ou les besoins prioritaires), ou bien elle peut décider de satisfaire plusieurs valeurs, en donnant un peu plus à ceux qui ont davantage travaillé, ou à ceux qui ont des besoins prioritaires, et un peu moins aux autres. C'est alors seulement dans la mesure où l'on donne quand même quelque chose aux autres, au lieu de suivre seulement la quantité de travail ou les besoins prioritaires, que la valeur d'égalité est toujours reconnue. C'est donc bien dans la mesure où au moins un intérêt est sacrifié qu'une valeur est reconnue (l'intérêt de ceux qui n'avaient guère participé et n'avaient pas de besoins urgents est sacrifié partiellement au profit des travailleurs et des besoins prioritaires, mais l'intérêt de ceux-ci est aussi partiellement sacrifié au profit de l'intérêt de ceux qui n'avaient que peu participé).

3. LA DÉLIBÉRATION ET L'ÉVALUATION COMME RECONNAISSANCE DES VALEURS

Nous retrouvons alors les principes d'une délibération qui tente d'agrèger plusieurs critères, et nous retrouvons aussi les problèmes d'une évaluation qui doit combiner plusieurs dimensions. Mais nous donnons un sens nouveau à ces problèmes d'agrégation et de combinaison. On les comprend souvent comme des problèmes d'optimalité. Il faudrait tenter de privilégier la combinaison qui obtient la meilleure satisfaction agrégée. Mais prendre cette approche, c'est comprendre le problème de manière compétitive et concurrentielle, puisque cela veut dire qu'il y a un gagnant et des perdants dans ces délibérations et évaluations, et c'est donc les penser en termes d'intérêts. Il serait utile de penser la délibération en termes de reconnaissance des valeurs. Dans ce cas, il devient en effet clair que l'on ne peut pas sacrifier les intérêts des autres pour faire reconnaître la valeur de sa propre position, mais que pour obtenir cette reconnaissance l'on doit sacrifier certains de ses propres intérêts. Il serait alors intéressant de poser les problèmes d'agrégation des critères, dans une évaluation, en posant ce genre de question aux évalués : dans votre activité, quel intérêt avez-vous choisi de sacrifier pour faire reconnaître quelle valeur ? Si l'on revient à l'évaluation des programmes de recherche, celui qui fait de la recherche appliquée a pu sacrifier le type de reconnaissance académique usuel, et celui qui fait de la recherche fondamentale a pu sacrifier au contraire les profits plus directs obtenus de contrats de recherche appliquée. On jugerait alors les résultats de la recherche en fonction des valeurs que leurs porteurs ont choisi de privilégier : il faut que la recherche appliquée produise des brevets utiles pour la société – et non pas qu'elle fournisse des profits temporaires, par effet d'annonce, à des laboratoires ou des industries, et que la recherche fondamentale progresse ne serait-ce qu'en éliminant des pistes qui se révèlent des impasses.

Mais en envisageant l'évaluation de cette manière, on voit que l'on demande aux évaluateurs de sacrifier certains de leurs intérêts, qui sont de conserver pour eux-mêmes les critères d'évaluation de manière à ne pas voir leur évaluation contestée et à s'assurer un certain pouvoir. En leur demandant de sacrifier ces intérêts, nous leur demandons par là même de faire reconnaître une valeur, celle d'une évaluation partagée avec les évalués, d'une évaluation que l'on pourrait dire

démocratisée. Actuellement, les évaluateurs se pensent au contraire porteurs de valeurs qu'ils ne pensent pas partager avec la majorité de ceux qu'ils évaluent. S'ils privilégient la recherche appliquée, ils supposent qu'ils représentent une valeur publique de la société face au corporatisme du milieu académique. S'ils vont dans l'autre sens, ils pensent représenter un principe de sélection des meilleurs face à une masse de chercheurs qui se contentent de résultats peu convaincants. Dans aucun des deux cas, ils ne s'appliquent à eux-mêmes les sacrifices d'intérêts qu'ils demandent aux autres de donner comme signes de reconnaissance. Il ne sacrifient pas leurs intérêts d'évaluateurs, qui sont de conserver un pouvoir en pratiquant des sélections. Le sacrifice qu'ils pourraient faire serait pourtant justement de remettre en cause les critères aisés de sélection qui leur permettent de se garantir contre des critiques et de stabiliser leur pouvoir. Mais ce faisant, ils sacrifieraient l'évaluation à la recherche. Or, c'est le contraire qui se produit : c'est la recherche qui est sacrifiée à l'évaluation ! Ce n'est pas nouveau : le droit peut être considéré comme un système qui a sacrifié le jugement moral juste à l'établissement d'une décision contre laquelle, après quelques recours procéduralisés, on ne puisse plus revenir.

Nous devrions être plus sensibles à l'idée que les évaluations devraient être le résultat de processus de partages propres à la constitution de valeurs. Dans le domaine de l'évaluation de la recherche, ces valeurs sont d'abord épistémiques. Faire reconnaître les valeurs épistémiques exige comme toute recherche de reconnaissance de faire des sacrifices sur d'autres valeurs. La difficulté d'une incitation à la recherche appliquée est qu'elle semble indiquer des valeurs épistémiques comme valeurs à sacrifier au profit de la valeur de l'efficacité, alors qu'en fait, la recherche appliquée se saborde elle-même si elle ne maintient pas les valeurs épistémiques. Longtemps les valeurs épistémiques ont suggéré une évaluation de type élitiste ou aristocratiques. On nous propose maintenant une évaluation qui repose sur des procédures numériques, qui à la parution dans des revues hiérarchisées ajoutent des comptes des citations dans ces mêmes revues. Le problème est que ce que ces procédures numériques sacrifient, c'est la variété et le frayage de pistes nouvelles – puisque ces pistes sont d'abord jugées marginales et peu utilisées dans les revues de premier plan. La valeur que ces procédures font reconnaître, ce n'est donc pas l'innovation, c'est le conformisme, la soumission aux canons d'un moment, le respect des règles établies. Il y a pire. Toute procédure de type algorithmique est évidemment utilisable de manière stratégique – en constituant par exemple des réseaux de citations réciproques. Or, l'utilisation stratégique consiste précisément à sacrifier des valeurs épistémiques à une montée en « impact factor ». Et une telle utilisation satisfait nos critères concernant les intérêts : on s'en approprie les résultats, et cela de manière concurrentielle. C'est qu'ici la reconnaissance d'une valeur épistémique est devenue un intérêt auquel on sacrifie précisément des valeurs épistémiques.

4. PEUT-ON ÉVALUER CE QUI SERA RÉVISÉ ET CE QUI NE LE SERA PAS ?

Il ne faut pas dénigrer systématiquement toute évaluation en montrant les paradoxes. L'évaluation rétrospective a un sens, puisqu'elle permet de dire en quoi des résultats ont été ou non obtenus qui seraient en accord avec le programme initial, ou même de dire en quoi le changement de situation intellectuelle et théorique générale, qui peut être lié (ou non) au travail sur le projet, a pu amener la communauté scientifique, voire les auteurs mêmes du projet, à considérer le programme lui-même comme limité, voire même discutable, et dans ce cas des résultats qui correspondent pourtant aux attentes du programme présenteront alors un moindre intérêt.

En revanche l'évaluation sur projets, qui est une évaluation prospective, est un pari curieux : c'est le pari que l'évaluation rétrospective n'aura pour conclusion que celles qui évaluent les résultats du projet en fonction de son programme (le panorama théorique de demain vu du temps de la proposition du projet) et n'aura pas à recourir à des révisions de la situation du programme dans le panorama théorique qui sera en fait celui de la communauté des chercheurs, dans le futur du projet. Mais pour être sûr qu'on n'aura pas à faire ces révisions, il faut se penser capable de déterminer la division entre ce qui ne sera pas révisé et qui autorisera simplement des explorations à l'intérieur de domaines nouveaux mais en utilisant des méthodes déjà reconnues, et ce qui exigera de remettre en question les méthodes utilisées par le programme et d'en proposer de nouvelles. Il s'agit là, si l'on prend les termes de Piore, d'une exploration de second degré.

Par définition, il est clair que cette évaluation qui anticipe sa propre non révision a toutes les chances d'être révisée. Cette probabilité est encore aggravée par le fait que l'expertise de ceux qui font l'évaluation a été acquise non pas sur les projets en cours, mais sur les réussites de projets passés (et cela dans le meilleur des cas, c'est-à-dire si ce sont de véritables experts). Ils ne sont donc pas les mieux qualifiés pour pouvoir juger de la moindre révisabilité d'une problématique, puisqu'ils tablent sur des recettes qu'ils supposent non révisables parce qu'elles ont déjà fait leurs preuves, ce qui les rend facilement aveugles aux nécessités de changement de méthode. Au temps où fonctionne nos évaluateurs, ce sont plus probablement les porteurs de projets innovants qui ont le plus de chances d'estimer en quoi il y aura ou non révisabilité.

Ce genre de situation permet cependant de faire émerger la reconnaissance d'une valeur : c'est la valeur donnée à un mode d'exploration qui conserve une ouverture à la révision et qui lui adjoint la recherche de ce qui pourrait le mieux résister à la révision. Ce qui est sacrifié pour cette reconnaissance, c'est le souhait d'immuniser une théorie ou hypothèse contre la révision, mais c'est aussi l'agressivité de la critique pour la critique et pour la domination temporaire. En effet, critiquer pour critiquer augmente la révision mais diminue les chances d'aller au-delà d'une révision locale.

Il semble bien que ce seraient des discussions entre les différents porteurs de projets innovants et quelques experts qui pourraient le mieux nous indiquer ce qui est peu révisable et ce qui a des chances d'être révisé, s'il s'agit bien de discussions constructives entre les porteurs de projets et non pas simplement d'évalua-

tion des projets des autres par chaque porteur, sinon, chacun aurait tendance à penser qu'il est porteur de l'innovation qui va dominer demain.

5. CONCLUSION

Il s'en suit qu'au lieu de confier les évaluations seulement à des experts, nous devrions au moins les confier *aussi* à des discussions entre les porteurs de projets innovants, même s'il faut avouer que de telles discussions ne sont possibles que si l'on a à évaluer un nombre limité de projet (on peut imaginer un premier écrémage des projets les moins bons). Pourquoi ne pas les confier seulement à ces porteurs ? Parce que les experts peuvent aussi avoir une vue plus large et plus extensive des différentes dynamiques de recherche que les porteurs de projets : même réunis, il ne s'agit que des porteurs de projets qui se sont portés candidats pour tel appel d'offre.

Mais alors le rôle des experts change. Au lieu de leur demander une évaluation selon des grilles statiques et hiérarchiques, nous devrions, pour une bonne méthode, exiger d'eux qu'ils montrent en quoi les projets qu'ils expertisent partagent entre eux une problématique d'arrière-plan qui résiste aux révisions mutuelles entre projets, et en quoi ils proposent chacun des révisions de la problématique de fond actuelle. Cela revient à ce que les experts, au lieu de juges, se voient plutôt en indicateurs de dynamiques d'exploration et de révision, dont les investigations permettraient d'une part de rendre explicites les présuppositions concernant ce qu'il n'y a pas lieu de réviser (ce qui permettrait éventuellement de critiquer ces présuppositions) et situeraient d'autre part relativement les unes aux autres les percées et révisions proposées. L'expert serait une sorte d'avocat à plus large spectre d'examen que celui dont il examine et défend le projet. L'évaluation alors se ferait par mise en discussion entre avocats des différents projets, le plus simple étant d'impliquer les porteurs de projet dans la discussion.

L'évaluation devrait donc être dynamique et relationnelle. Ses limites autant que ses intérêts seraient ainsi reconnus. Les premières tiennent à ce que l'évaluation reste forcément relative à un corpus ou un collectif de projets de recherches aussi diversifiés que possible, et relative aux jugements implicites dans les projets, qui font des paris à la fois sur ce qu'il faut réviser et explorer de manière novatrice, et sur les cadres présumés qu'on n'aura pas à remettre en question.

On le voit, cela revient en fait à proposer pour l'évaluation des procédures qui sont bien adaptées à une démocratie délibérative, au lieu d'utiliser des procédures de type aristocratique. Et en sens inverse, nous pourrions proposer cette méthodologie d'évaluation de la recherche sinon comme modèle, du moins comme repère, dans le domaine politique, pour une procédure démocratique délibérative.